BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

FEDERATION NATIONALE

2025

Familles rurales

Vivre mieux !

BILAN AU 31 DECEMBRE 2025

Bilan au 31 décembre 2025

ACTIF	31/12/2025 12 mois			31/12/2024 12 mois
	BRUT	PROV	NET	NET
FRAIS D'ETABLISSEMENT				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit	0	0	0	0
Logiciels et Dépôt de marque	707 569	644 239	63 330	48 678
Autres immobilisations incorporelles	36 600	36 600	0	8 133
Immobilisations incorporelles en cours, avances et ac	18 000	0	18 000	18 000
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Construction	2 780 118	1 749 215	1 030 903	1 061 617
Installations techniques, matériels et outillages industriels	825 170	397 989	427 181	493 152
Autres immobilisations corporelles	222 748	152 836	69 912	86 606
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	0	0	0	0
Biens reçus par legs ou donations				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés	457	0	457	457
Prêts	59 888	0	59 888	62 107
Autres (Cautionnement, apport avec droits de reprise	550 888	0	550 888	534 209
TOTAL 1	**5 201 439**	**2 980 879**	**2 220 560**	**2 312 959**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Marchandises				
Avances et acomptes fournisseurs	44 274	0	44 274	6 053
Créances				
Usagers et comptes rattachés	380 833	199 065	181 768	115 901
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances, sub. à recevoir	1 452 105	0	1 452 105	529 770
Charges constatées d'avance	132 127	0	132 127	143 839
Divers				
Valeurs mobilières de placement		0	0	0
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 153 473	0	1 153 473	1 562 052
TOTAL 2	**3 162 812**	**199 065**	**2 963 747**	**2 357 615**
TOTAL GENERAL	**8 364 251**	**3 179 944**	**5 184 307**	**4 670 574**

Bilan au 31 décembre 2025

PASSIF	31/12/2025 12 mois	31/12/2024 12 mois
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Autres Fonds propres statutaires sans droit de reprise	**1 840 800**	**1 614 705**
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	**165 319**	**235 637**
Autres réserves		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	**76 413**	**155 777**
SITUATION NETTE	**2 082 532**	**2 006 119**
Fonds propres consomptibles		
Subvention d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL 1	**2 082 532**	**2 006 119**
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	243 676	290 391
TOTAL 2	**243 676**	**290 391**
PROVISIONS		
Provision pour risques	15 242	
Provision pour charges	146 697	115 814
TOTAL 3	**161 939**	**115 814**
DETTES		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	806 524	917 774
Avances et acomptes reçus	0	238
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments de trésorerie	210	310
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	61 318	123 327
Dettes des legs et donations		
Dettes fiscales et sociales	488 931	495 369
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	144 464	189 361
Produits constatés d'avance	1 194 713	531 872
TOTAL 4	**2 696 160**	**2 258 251**
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	**5 184 307**	**4 670 574**

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2025

COMPTE DE RESULTAT
DU 1er JANVIER AU 31 DECEMBRE 2025

COMPTE DE RESULTAT	REALISE 2025	REALISE 2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	1 343 142	1 285 403
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	56 509	56 540
dont ventes de dons en nature	0	0
Ventes de prestations de services	504 520	502 614
dont parrainages	0	0
Produits de tiers financeurs		
Subventions	1 494 644	1 399 098
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible	0	0
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	20 449	11 284
Mécénats	0	0
Legs, donations et assurances-vie	0	0
Contributions financières reçues	819 296	891 189
Reversements divers		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	192 713	22 411
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés	120 391	27 000
Autres produits	7 682	94 925
TOTAL 1	4 559 345	4 290 465
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	49 421	58 792
Variation de stock	0	0
Autres achats et charges externes	1 124 799	1 046 927
Achats et prestations de services		
Services extérieurs		
Aides financières versées par l'entité	494 201	520 122
Impôts, taxes et versements assimilés	167 632	161 524
Salaires	1 500 479	1 394 238
Cotisations sociales	712 905	578 232
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	282 865	333 210
Dotations aux provisions	63 388	882
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	552	
Reports en fonds dédiés	73 676	34 600
Autres charges	35 983	24 070
TOTAL 2	4 505 902	4 152 597
1. Résultat d'exploitation	**53 444**	**137 868**
PRODUITS FINANCIERS		
Produits de participation	0	0
Autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	37 507	41 299
Autres intérêts et produits assimilés	0	0
Reprises sur provisions, dépréciations	0	0
Différences positives de change	0	0
Produits des cessions d'imoobilisations financières	0	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
TOTAL 3	**37 507**	**41 299**
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Autres charges financières	11 318	12 751
TOTAL 4	**11 318**	**12 751**
2. Résultat financier	**26 190**	**28 548**
3. Résultat courant avant impôts	**79 633**	**166 416**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
4. Résultat exceptionnel	**0**	**0**
Participation des salariés aux résultats	0	0
Impôt sur les sociétés	3 220	10 639
TOTAL DES PRODUITS	**4 596 853**	**4 331 763**
TOTAL DES CHARGES	**4 520 439**	**4 175 987**
BENEFICE OU PERTE	**76 413**	**155 777**
CONTRIBUTION VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	0	0
Prestations de services en nature	0	0
Bénévolat	413 576	258 903
TOTAL	**413 576**	**258 903**
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature	0	0
Mises à disposition gratuite de biens	0	0
Prestations en nature	0	0
Personnel bénévole	413 576	258 903
TOTAL	**413 576**	**258 903**

FEDERATION NATIONALE
ANNEXE
2025

Familles rurales
Vivre mieux !

SOMMAIRE

1. **INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSOCIATION ET FAITS CARACTERISTIQUES . 3**

1.1 Objet social, activités et moyens mis en œuvre 3
1.2 Les principaux faits marquants de l'exercice 5
1.3 Événements postérieurs à la clôture 8

2. **PRINCIPES, REGLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION 9**

2.1 Généralités 9
2.2 Amortissements et immobilisations 9
2.3 Stocks et travaux en cours 10
2.4 Usagers et comptes rattachés 10
2.5 Autres créances 11
2.6 Valeurs mobilières de placement 12
2.7 Fait générateur pour l'enregistrement des produits 12
2.8 Fonds propres et réserves 12
2.9 Fonds dédiés et produits constatés d'avance 13
2.10 Emprunts 13
2.11 Allocation de départ en retraite 13

3. **NOTES SUR LE BILAN 15**

DETAIL DES COMPTES DE L'ACTIF 15
3.1 Tableau de variation de la valeur brute de l'actif immobilisé 15
3.2 Tableau de variation des amortissements 16
3.3 Tableau des dépréciations 16
3.4 Usagers et comptes rattachés 17
3.5 Autres créances 18
3.6 Disponibilités 19
3.7 Charges constatées d'avance 20
DETAIL DES COMPTES DU PASSIF 21
3.8 Fonds propres 21
3.9 Fonds dédiés 22
3.10 Etat des provisions 23
3.11 Emprunts 23
3.12 Dettes fournisseurs, dettes sociales et fiscales et charges à payer 24
3.13 Produits constatés d'avance 26

4. **NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT 27**

4.1 Ressources et résultat d'exploitation 27
4.2 Charges et résultat d'exploitation 27
4.3 Ressources dédiées à un projet défini, non totalement utilisées et transférées à un autre projet 28
4.4 Impôt sur les sociétés 28
4.5 Informations relatives aux contributions volontaires en nature 28

5. **AUTRES INFORMATIONS 30**

5.1 Effectif au 31 décembre 2025 30
5.2 Engagements hors bilan donnés 30
5.3 Engagements hors bilan reçus 30
5.4 Rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature 30
5.5 Honoraires des commissaires aux comptes 30

1. INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSOCIATION ET FAITS CARACTERISTIQUES

1.1 Objet social, activités et moyens mis en œuvre

1.1.1- Objet social

Familles Rurales est une association nationale loi 1901 reconnue d'utilité publique qui agit en faveur des familles sur tout le territoire, en milieu rural et périurbain.

Avec 130 539 adhérents dont 128 599 familles adhérentes, 1 656 associations locales, 73 fédérations départementales et régionales (métropole et outre-mer), 25 000 bénévoles et 13 000 salariés, présente dans près de 10 000 communes c'est le premier Mouvement familial associatif de France, mais aussi un acteur incontournable de l'économie sociale et solidaire et de l'éducation populaire. Familles Rurales, à travers la fédération nationale est habilitée par différents ministères et est agréée association de défense des consommateurs.

Pluraliste, indépendante et laïque, le Mouvement porte un projet humaniste et social fondé sur la famille, les territoires et la vie associative.

1.1.2- Activités

La mission de la fédération nationale peut s'illustrer au travers des grandes missions d'une tête de réseau définies par le Mouvement Associatif :

1. La mise en réseau et l'animation

   Le réseau Familles Rurales intervient sur 9 grands domaines d'action : petite enfance, enfance, éducation/prévention, jeunesse, seniors, consommation/vie pratique, loisirs et culture, entraide et convivialité, formation. Se rajoutent les dimensions animation du territoire et vie associative. Tout au long de l'année, en fonction des projets déposés au travers des conventions avec les pouvoirs publics ou suite à une identification de besoin, la fédération nationale anime les membres de son réseau fédéral et associatif sur ces différents domaines d'action autour de réunions, groupes de travail. L'animation du réseau permet de mutualiser les compétences, partager les retours d'expériences pour structurer le mouvement.

2. L'ingénierie

   Dans le prolongement du premier point, la fédération nationale assure aussi une mission de fonction support (négociation de branche, ressources humaines, réponse à des marchés publics ou délégations de service public, accompagnement informatique, financier, etc…) mais aussi de recherches d'activités ou de dispositifs porteurs et structurant pour le réseau. Les équipes de la fédération nationale apportent un appui opérationnel aux membres du réseau pour se professionnaliser et pour se positionner sur les thématiques autour de la ruralité de demain.

3. Le pilotage de projet

   Comme énoncé ci-avant, la fédération nationale recherche des dispositifs pour le réseau mais est aussi en capacité de porter des projets structurants ou de développement. Dans la suite du congrès de Metz 2023 sur les transitions, la fédération nationale poursuit l'effort d'amélioration de la connaissance du poids du réseau sur la partie activité et oriente pour les années à venir ses actions autour de 3 axes structurants :
   - Transformation numérique
   - Alimentation durable
   - Mobilité solidaire

   Ces projets sont portés par des salariés de la fédération nationale en lien avec les fédérations et associations du réseau.

4. L'accompagnement personnalisé

   Le développement et la diversité des projets couplés à la nécessité de professionnalisation des activités et des outils met la fédération nationale dans une phase de forte sollicitation des fédérations pour les aider ou parfois suppléer à des fragilités de terrain. Ces accompagnements

sont ponctuels ou peuvent se prolonger sur plusieurs mois voire années, le temps de résoudre la difficulté identifiée. Ces accompagnements sont réalisés par les salariés et des bénévoles.

5. La fonction opérateur

   Cette fonction traduit le rôle d'une tête de réseau portant la charge de gestion et l'exploitation de structures différentes. L'activité formation au travers « Familles Rurales Académie », initié en 2020, a assis son positionnement en s'appuyant comme les autres organismes de formations du réseau sur la mutualisation des moyens portés par, le groupement d'associations « Coop&Form ». Le fonds de dotation « Rural Mouv » créé en 2019 a financé les projets structurant porté par la fédération nationale en 2025 plutôt orienté autour de la mobilité solidaire et de la Jeunesse.

6. Le plaidoyer

   Au travers de ses représentations, de ses actions de lobbying, d'alerte, de sensibilisation, la fédération nationale défend l'intérêt des familles, des territoires ruraux et de la vie associative auprès des pouvoirs publics et des acteurs économiques. Familles Rurales promeut ainsi la participation des familles aux évolutions de la société, la prise en compte des spécificités du milieu rural et la défense des acteurs associatifs.

   Familles Rurales remplit également un rôle d'information et de prévention des familles et leur fournit des conseils pratiques sur les principaux sujets qui font leur quotidien afin qu'elles agissent en citoyens avertis (santé, prévention, éducation, consommation, vie associative, etc.).

   Pour mener à bien ces missions la fédération nationale et, à travers elle le réseau, a obtenu en 2025 des renouvellements d'agrément et d'habilitation (agrément conso et reconnaissance spécifique), des demandes sont en cours d'instruction (Education nationale), pour agir dans de nombreux domaines :

   - La défense des consommateurs – Agrément national et reconnaissance spécifique
   - La représentation des usagers de la santé – Agrément national
   - La Jeunesse et l'éducation populaire – Agrément national
   - Le Bafa/Bafd – Habilitation nationale
   - La formation – Certification Qualiopi
   - Association complémentaire de l'enseignement public – Agrément national
   - Service civique – Agrément national

1.1.3- Moyens mis en œuvre

➢ Moyens financiers

La fédération nationale mobilise quatre types de moyens financiers pour mettre en œuvre ses projets :

- Les cotisations
- Les subventions qui relèvent d'organismes publics
- Les contributions financières passées avec des organismes privés
- Les produits d'activité qui se développe avec l'activité formation

➢ Moyens humains

La fédération nationale est composée de 25 salariés ETP à fin décembre répartis en 6 services

- Direction générale auquel sont rattachés d'une part le Dialogue de branche / RH réseau et d'autre part les relations institutionnelles
- Service Développement et vie Associative
- Service Juridique et Consommation
- Service Communication et Développement Durable
- Service administratif, financier, informatique

Les personnels de ces services sont mobilisés souvent de façon transversale sur les différents projets conduits par la fédération nationale

➢ Partenariats

Trois catégories de partenaires sont identifiables dans la conduite des projets :

- Les partenaires publics
- Les partenaires associatifs/ mutualistes / coopératifs
- Les partenaires privés

1.2 Les principaux faits marquants de l'exercice

Dans la suite de 2024, l'année 2025 a été marquée par une instabilité politique nationale, avec plusieurs changements de gouvernement. Le contexte économique national, fragilisé par la dette, n'est pas sans conséquences sur le réseau Familles Rurales. L'incertitude sur les financements, l'évolution des priorités des financeurs, l'inflation des années post-covid et son impact sur l'évolution du SMIC, fragilisent les modèles économiques. Le réseau familles rurales n'a pas été épargné et plus que toute autre année, la réflexion pour trouver des solutions et la mise en place d'accompagnements spécifiques pour éviter la disparition des associations/fédérations a sous-tendu l'action en 2025.

Vie institutionnelle

- La fédération départementale de la Marne a accueilli l'assemblée générale d'avril 2025 validant les comptes 2024, occasion privilégiée de découvrir la réalité opérationnelle d'un territoire à travers ses décisions, son histoire, ses innovations, ses partenariats.
- Pour la seconde année, les administrateurs nationaux ont marqué la présence de la fédération nationale dans le réseau en participant à une cinquantaine d'Assemblée générale, l'occasion de mieux connaître les besoins, les attentes du réseau et de faire connaître les travaux de la fédération nationale.
- Pour engager la réflexion sur les orientations de la fédération nationale et du mouvement sur les prochaines années 2026-2030, les administrateurs nationaux, les jeunes du Conseil national Jeunesse et les salariés de la fédération nationale se sont réunis en Ardèche le temps d'un séminaire de travail sur 2 jours. Suite à ce séminaire, un groupe de travail s'est constitué aboutissant à l'écriture d'une version martyre qui fait l'objet d'une consultation pour aboutir à un texte finalisé pour l'assemblée générale de 2026.

Actualisation des statuts

- Le groupe réforme des statuts a finalisé la réécriture des dispositions statutaires pour les associations, votés à l'unanimité à l'Assemblée Générale d'avril 2025.
- Le groupe a enchainé avec la réécriture des statuts des fédérations départementales, régionales et territoriales, textes votés à l'assemblée générale qui s'est tenue en marge des journées Présidents/Directeurs d'octobre 2025. La présentation des textes au réseau, via des webinaires, en amont de la présentation en assemblée générale, permet l'appropriation des enjeux et l'intégration des remarques et suggestions, permettant au groupe de travail d'ajuster le texte voté. Le travail est désormais engagé pour l'actualisation des statuts de la fédération nationale et des groupements d'associations.
- Depuis début 2025, l'application SAVA permet de suivre et d'enregistrer les organismes associés désireux de s'impliquer dans le développement du réseau Familles rurales s. Sur les départements du Var et de l'Hérault/Gard/Lozère, les dynamiques engagées sont profitables et enrichissantes de part et d'autre

Branche Professionnelle

Suite à l'extension de l'accord de fusion des branches Familles Rurales, Eclat et Pêche de loisir et de protection du milieu aquatique en août 2024, les travaux d'harmonisation des conventions collectives se sont poursuivis. L'accord formation négocié par les partenaires sociaux est applicable au 01 janvier 2026 et les négociations se sont engagées sur la prévoyance et les frais de santé en vue d'une mise en œuvre au 1er janvier 2027. Les négociations se sont également engagées sur la durée et l'organisation du temps de travail, et un groupe de travail élabore des propositions sur les transferts d'activité.

Structuration du réseau, une fragilisation économique du réseau

Plusieurs fédérations métropolitaines et ultra marines ont été fragilisées par d'importantes difficultés de trésorerie. Certaines ont réussi à écarter le spectre de la cessation de paiement voir de la liquidation en mettant progressivement en place les outils financiers pour asseoir le besoin de financement de leur modèle économique, souvent au prix de mesures de contraction de charges importantes,

particulièrement en matière RH. Les crises de gouvernance ont parfois accompagné les tensions financières, conduisant à des changements d'équipe de bénévoles.

Comme fin 2024, l'année 2025 se termine sur des inquiétudes fortes pour certaines fédérations. La réalité de ces fédérations met en avant des questions fondamentales : gestion de la trésorerie, besoin en fonds de roulement, maîtrise du cycle financier de son activité, « collaboration » avec les partenaires financiers dont les CAF, relation avec le banquier, imputation des charges de structures dans les budgets, anticipation ou non de la baisse des subventions, gestion du volume de la dette, respect des échéances de dépôts des bilans et demandes de subventions, etc… Au cœur de la fragilisation du niveau fédéral se pose la question de l'animation du réseau d'associations sur le département lorsque la fédération disparait et de la capacité des fédérations voisines « d'absorber » un réseau parfois dans un contexte d'urgence et sans préparation des équipes internes.

Le cycle de formation des salariés et des bénévoles engagés en 2025 sur les questions financières se poursuit sur 2026. Les journées présidents directeurs d'octobre 2025 ont été aussi l'occasion de présenter au réseau une gamme d'outils existants ou nouveaux dont ils peuvent s'emparer :

- Le fonds de garantie Familles rurales SOGAMA
- PrevAsso développer par le Mouvement associatif
- La cellule SOS employeur déployée par l'UDES
- Les accompagnements France Active

La mise en place de la commission du Conseil d'Administration pérennité économique a permis d'organiser la veille et le suivi des situations fédérales les plus critiques et la mise en place d'un accompagnement individualisé assuré par les services de la Direction Administrative et financière. Cet accompagnement permet d'éviter au maximum les liquidations et dissolutions afin d'accompagner le redressement des situations.

Le réseau fédéral et la fédération national ont également apporté un soutien par des prêts consentis entre les membres du réseau pour faire face à des difficultés de trésorerie. Cette solidarité illustre l'intérêt d'une organisation en réseau pour faire face au moment de crises.

Plus largement, la réflexion s'engage pour trouver une solution économique pour structurer une fonction pouvant porter à la fois l'accompagnement du réseau et la mise en place de dispositifs nationaux (fonds d'urgence, évolution du fonds SOGAMA, etc..).

Dossiers structurants et développement :
Le contexte de difficulté économique du réseau n'entame en rien le dynamisme de la fédération nationale qui s'engage dans 2 grands chantiers structurant :

La transformation numérique
Après l'audit de fin 2024/ début 2025 accompagné par un cabinet extérieur, des groupes de travail associant représentants bénévoles et salariés du réseau et de la fédération nationale s'organisent pour produire un calendrier opérationnel d'actions dont de la formation pour accompagner le réseau sur cet enjeu stratégique.

La mobilité durable et solidaire
Forte de l'expérimentation de 2024 soutenu par l'ANCT, La fédération nationale engage le réseau pour se positionner sur la question des mobilités solidaires et durables : mobilité douce, mobilité d'utilité sociale. En 2025 un travail continu de sensibilisation du réseau à travers des webinaires a permis de créer un groupe de référents.
Des financements nationaux permettent en 2025 de sécuriser un poste pour accompagner le réseau dans la mobilisation des financements locaux et dans la mise en place de services répondant aux besoins du milieu rural. Le développement sur la thématique de la mobilité constitue un axe d'évolutions des modèles économiques des fédérations et associations, à l'instar du travail réalisé ces dernières années sur les structures de proximités (Tiers lieux, EVS, Points de médiation numériques, PCB,…)

Relations institutionnelles
Familles Rurales a renouvelé son partenariat avec l'IFOP pour organiser la quatrième édition du l'étude Perceptions et réalités de vie en milieu rural, avec le soutien de l'ANCT. La première restitution s'est tenue lors des journées Présidents Directeurs d'octobre 2025.

Un kit méthodologique pour préparer les échéances des élections municipales a été conçu lors du séminaire du Conseil d'Administration du mois de juin et diffusé aux fédérations fin novembre.
Le travail est engagé pour la rédaction d'un plaidoyer petite enfance. Le réseau en prendra connaissance courant 2026 à travers des webinaires

Evènements et festivités
Plusieurs moments forts ont jalonné l'année 2025

- Dans la suite des 80 ans de la fédération nationale fin 2024, plusieurs fédérations ont célébré leur anniversaire courant 2025 en associant la fédération nationale (Eure et Loire, Loire, Ile de France, …)
- Un rassemblement Jeunesse s'est organisé autour du 14 juillet réunissant en Vendée 50 jeunes des fédérations pour 3 jours de partage. L'obtention d'un financement Erasmus permet de prolonger la dynamique jusqu'en 2027.
- Les journées des présidents directeurs ont célébré les 20 ans d'engagement de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel en faveur de la jeunesse de Familles Rurales, dans le cadre de son mécénat avec le Fonds de dotation RuralMouv. Une remarquable pièce de théâtre écrite, réalisée, mise en scène et jouée par les jeunes du Comité National Jeunesse a été le moment fort de ces deux jours.

Développement des activités et services
La fédération a mis en œuvre plusieurs actions marquantes, dont certains se prolongeront en 2026 :

- Le financement exceptionnel de la DJEPVA pour l'opération Solidarité Mayotte suite au passage du cyclone CHIDO a permis d'ouvrir sur chaque période de vacances des accueils de loisirs grâce à l'organisation sur place de trois missions bénévoles assurées par Martine Raveau.
- Le sujet de l'accueil des enfants en situation de handicap dans les ACM a fait l'objet d'une nouvelle étape de structuration avec la mise en place de temps de coordination et d'échange pour les Pôles Ressources Handicap, PRH, animés par le réseau fédéral.
- Les Conventions Pluri annuelles d'Objectifs Enfance/Jeunesse et postes FONJEP ont été reconduites pour une période de 4 ans
- Des financements européens ont été obtenus pour mieux financer les actions Jeunesse sur la période 2025-2027.

Défense des consommateurs
L'année 2025 marque le renouvellement de l'agrément défense du consommateur et de la reconnaissance spécifique actant la capacité de Familles Rurales à intervenir sur l'ensemble du champ de la défense des intérêts des consommateurs y compris pour ester en justice.
Plusieurs actions sont notables sur l'année 2025

- L'action à l'encontre de FREE mobile se poursuit dans le cadre du pourvoi de l'opérateur.
- Le travail engagé avec le réseau pour trouver un nouveau modèle économique des PCB (Point Conseil Budget).
- L'étude sur les tarifs et la qualité de service SNCF a permis d'engager un dialogue constructif avec l'opérateur de transport.
- Les réponses à plusieurs appels à projets ont permis de faire aboutir un projet financé par la CNAM-FNDS (Fonds National de la Démocratie Sanitaire) et un projet est en cours autour des travaux relatifs à la SNANC (Stratégie Nationale Alimentation Nutrition Climat)

Dans le champ de la démocratie en santé, l'année 2025 marque aussi le renouvellement de l'agrément de représentation des usagers de santé, permettant à Familles Rurales de désigner ces représentants dans les instances locales et nationales.

Familles Rurales Académie
La structuration de l'activité formation se poursuit consolidant son activité passant de 32 à 45 formations tout en améliorant son outil de gestion. Un premier catalogue en ligne est paru en 2025 améliorant la communication sur l'offre et aidant à un meilleur remplissage des sessions.

Ressources humaines
L'équipe de la Fédération nationale, en charge du pilotage de ces projets a connu plusieurs évolutions en cours d'année avec des départs et des remplacements. Un séminaire/formation d'équipe en septembre a permis de partager des pistes de travail plus collaboratives.

Communication

Le service communication s'étant renouvelé en cours d'année, le dossier du nouveau site internet a été relancé.
Un travail d'actualisation de la Charte graphique a également été réalisé pour mieux répondre au besoin du réseau.
Les référents communication se sont réunis à plusieurs reprises autour de la direction de la communication pour coordonner leurs actions et partager les problématiques du secteur.

Système d'information
Dans sa réflexion du financement et de la sécurisation de la DSI, des premiers accords de partenariat ont avancé courant 2025 pour se mettre en place en 2026 des partenariats et alliance autour du partage de compétences avec d'autres têtes de réseau associatives
Certains investissements informatiques ont été reportés ou retardés en fonction de l'avancement des projets. Les investissements réalisés concernent principalement la mise en production de la seconde phase de migration du back office de l'infrastructure informatique, le démarrage du paiement en ligne, la nouvelle carte adhérents à tarif multiples.
La collaboration avec HelloAsso a permis d'ouvrir le paiement en ligne pour le renouvellement des adhésions.

1.3 Événements postérieurs à la clôture

Aucun évènement important, pouvant avoir une incidence sur les comptes qui vous sont présentés, n'est intervenu entre la date de clôture de l'exercice et la date de l'établissement de l'annexe aux comptes sociaux.

2. PRINCIPES, REGLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

2.1 Généralités

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions résultant des règlements ANC n° 2014-03 ayant valeur de plan comptable général, modifié par le règlement ANC n° 2015- 06 du 23/11/2015 et du règlement n°2018-06 du 5 décembre 2018, relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'ensemble des tableaux est présenté en euros sauf mention contraire.

L'Autorité des Normes Comptables (ANC) a adopté le 4 novembre 2022 le projet de règlement n°2022-06 modifiant le plan comptable général en vue de moderniser les états financiers et la nomenclature des comptes, il vient modifier le règlement ANC n°2014-03. Le règlement définitif a été homologué par arrêté du 26 décembre 2023.
Ce règlement précise notamment les modalités de première application du texte et de la date d'entrée en vigueur fixée au 1er janvier 2025. Une application anticipée était possible au titre de l'exercice clos en 2024. C'est le choix retenu par la fédération nationale.

2.2 Amortissements et immobilisations

Les immobilisations et dépréciations sont enregistrées conformément à la réglementation CRC 2002-10 et 2004-06.

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'association, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Méthode de décomposition des immobilisations
A l'occasion des travaux relatifs au siège social, les coûts correspondants ont été ventilés par composant, à savoir :

- Gros œuvre, chauffage, charpente,
- Plâtrerie, électricité, menuiserie, serrurerie
- Etanchéité
- Revêtement des sols
- Peintures
- Agencements, installations

Amortissements des biens non décomposables
La durée d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables est fondée sur la durée réelle d'utilisation.

Amortissements des biens décomposables
Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la valeur d'usage prévue.

Le tableau ci-dessous détaille les modes et durées d'amortissements.

Rubrique	Mode	Durée
Construction :		
- *Gros œuvre, chauffage, charpente*	Linéaire	30 ans
- *Étanchéité*	Linéaire	15 ans
Installations techniques :		
- *Aménagements (plâtrerie, électricité, menuiserie, serrurerie)*	Linéaire	15 ans
- Revêtement des sols	Linéaire	10 ans
- Peinture	Linéaire	7 ans
Agencements installations	Linéaire	10 ans / 5 ans
Logiciels	Linéaire	3 ans / 1 an
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 ans
Mobilier	Linéaire	5 ans

Il est à noter que la structure du bâtiment est amortie sur une durée de 30 ans, déduction faite d'une valeur résiduelle de 365 877 euros, correspondant à la valeur estimative du terrain.

Dans les immobilisations financières, en 2025, la fédération nationale a consenti pour la seconde année un contrat de prêt avec droit de reprise après le remboursement intégral du premier.

2.3 Stocks et travaux en cours

La fédération nationale ne valorise pas de stock en fin d'année. De ce fait aucune provision pour dépréciation des stocks n'est calculée.

2.4 Usagers et comptes rattachés

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale et une dépréciation est constatée pour :

- L'ensemble des créances dont l'antériorité est supérieure à une année
- Les créances nées durant l'exercice écoulé relatives à des fédérations rencontrant des difficultés de trésorerie jugées préoccupantes par la fédération nationale.

Les clients de la fédération nationale sont essentiellement constitués par les fédérations départementales et/ou régionales et par les associations du réseau et dans une moindre mesure par des clients hors réseau. L'essentiel de la créance porte sur la cotisation. Pour une plus faible part, la créance est constituée par :

- La facturation de frais d'inscription à des réunions,
- La vente de documentation,
- La facturation de prestations internet, informatique ou de formation.

2.5 Autres créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale et une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur enregistrée au bilan.

- Subventions à recevoir

Une partie de l'activité de la fédération nationale est financée par des fonds reçus de différentes entités publiques. La date de signature des subventions accordées et les dates de versement des acomptes et soldes octroyés ne sont pas réguliers d'une année sur l'autre et ne surviennent pas nécessairement dans l'année de l'utilisation de la subvention.

Souvent le versement du solde par le financeur est soumis à la présentation d'un rapport d'activité et d'un rapport financier justifiant l'utilisation de ladite subvention, voire à la transmission du procès-verbal de l'AG stipulant l'approbation des comptes de l'année concernée par la subvention.

Ces différents éléments sont transmis à l'organisme public après la clôture des comptes annuels. C'est pourquoi à la clôture de l'exercice, il subsiste un solde de subventions restant à recevoir, dont le versement peut survenir parfois plus de 6 mois après la clôture. Néanmoins et sauf exception, l'échéance des créances est de moins d'un an.

- Les autres créances

Le principal poste des autres créances correspond à des fonds à recevoir de la formation, de l'ASP (au regard des salariés en apprentissage) à la fédération nationale, des IJSS, des indemnités prévoyance et du remboursement de l'effort construction, du versement d'une indemnité dans le cadre d'une action en justice.

2.6 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières (VMP) sont constituées de différents instruments financiers de type monétaire ou de titres à capital garanti.

Les instruments sont enregistrés à l'actif pour leur coût d'acquisition et une dépréciation est constituée dès lors que leur valeur de marché à la clôture de l'exercice est inférieure au coût d'acquisition.

Les plus-values latentes ne font pas l'objet d'une comptabilisation conformément au principe de prudence, mais sont comptabilisées au moment de leur réalisation.

En tenant compte des disponibilités en trésorerie 2 comptes à terme de 200 000 euros chacun ont été contractés auprès du Crédit Mutuel début 2023. La durée de placement est de 5 ans. Les intérêts financiers sont comptabilisés chaque année mais seront définitivement acquis lors du déblocage du capital prévu en 2028.

2.7 Fait générateur pour l'enregistrement des produits

Les règles sont fixées comme suit :

- Pour les *conventions de subventionnement*, le fait générateur est la date de notification des dites conventions.

  En ce qui concerne les projets s'étalant sur plusieurs exercices, l'application d'un *prorata temporis* est effectuée sur le budget contractuel correspondant et en fonction de l'état d'avancement du projet. Ces règles doivent cependant être nuancées dans leur application eu égard aux éléments suivants :

  - Pour certaines conventions (notamment avec des organismes d'État), la date de notification n'est pas représentative de la date du début du projet.
  - Certains projets peuvent être décalés dans le temps par dérogation à la convention, à la demande de l'organisme de financement et selon l'avancement du projet.

- Pour l'ensemble des *contributions financières*, le fait générateur est celui de la date de notification de la contribution financière, même si le règlement ne parvient qu'au cours d'un exercice ultérieur.

- Pour *les cotisations aux fédérations départementales et régionales*, le produit est enregistré au moment de l'envoi de la facturation faisant office d'appel à cotisations et imputé sur l'exercice correspondant à la date inscrite sur la facture émise.

- Pour *les dons*, le produit est enregistré au moment du règlement et imputé sur l'exercice correspondant à la date inscrite sur la notification du donateur.

2.8 Fonds propres et réserves

Les fonds propres sont affectés à l'activité de l'association. Ils ne peuvent être repris ni par les membres, ni par les apporteurs. Ils sont constitués par le cumul des excédents et déficits des exercices antérieurs. Ils sont composés par les fonds associatifs et deux réserves dédiées, l'une au FSDM (Fonds de Solidarité du Développement du Mouvement créé en 2009) et l'autre aux congrès et rassemblements nationaux.

- Le FSDM couvre les actions de la fédération nationale au profit du réseau autour :

  - Du soutien des fédérations fragilisées ou des fédérations s'occupant d'associations en zones blanches c'est-à-dire sans fédération sur leur département
  - De la structuration des fédérations ultra marines
  - Du fonds de dotation Rural Mouv
  - Du soutien à la mise en place de la réforme de l'adhésion
  - Du développement de la formation des bénévoles

Le montant qui abonde le FSDM est inclut dans l'appel à cotisation et ce montant est voté en Assemblée générale.

La ventilation du FSDM se fait au moment de l'affectation du résultat voté en Assemblée générale.

- La réserve Congrès/ Evènements nationaux

La fédération nationale organise des Congrès nationaux tous les 5 ans environ et d'autres manifestations nationales pour réunir son réseau. Cette réserve est abondée ou non chaque année au moment de l'affectation du résultat et permet de constituer un fonds. Dans les prochaines années le fonds sera doté en prévision du financement du prochain Congrès.

2.9 Fonds dédiés et produits constatés d'avance

Les règles de comptabilisation des subventions et des contributions financières reçues pour la réalisation de projets spécifiques sont les suivantes :

Lorsqu'une subvention annuelle ou un don reçu pour la réalisation d'un projet annuel spécifique inscrit dans les produits de l'exercice n'a pu être utilisé en totalité au cours de cet exercice, l'engagement d'emploi pris par la fédération nationale Familles Rurales envers le financeur est inscrit en charges sous le compte 689 « Reports en fonds dédiés » et au passif du bilan sous le compte 194 « Fonds dédiés Subventions» ou 195 « Fonds dédiés contributions financières », pour la fraction non encore utilisée à la clôture de l'exercice.
Les sommes inscrites sous la rubrique « fonds dédiés » sont reprises au compte de résultat des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte 789 « Utilisations des fonds dédiés ». Cette reprise est effectuée pour un montant égal à celui enregistré dans les charges d'allocation au financement de projets.

Lorsqu'une subvention ou une contribution financière est relative à un projet pluriannuel, la quote-part de ressources liée aux engagements restant à réaliser au cours des années suivantes, est constatée dans le compte 487 « Produits constatés d'avance ».
Les sommes inscrites sous la rubrique « produits constatés d'avance » sont reprises au compte de résultat des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit des comptes de produits associés.

Lorsque des subventions ou des contributions financières sont dédiées à un projet défini, mais que celles-ci ne sont pas complètement utilisées, il est possible, en accord avec le financeur, de transférer la partie non réalisée sur un autre projet.

2.10 Emprunts

Les emprunts auprès des établissements de crédit sont comptabilisés au passif du bilan lors de leur contraction. Chaque année, selon l'échéancier de remboursement des emprunts, le montant de l'emprunt est diminué de la valeur du capital remboursé. Les intérêts inhérents à cet emprunt sont comptabilisés en charges financières.

2.11 Allocation de départ en retraite

La provision pour départ à la retraite est calculée conformément à la convention collective qui prévoit en son article 14 qu'une indemnité pour départ à la retraite est allouée à chaque salarié à l'issue de sa période de travail lorsqu'il fait valoir ses droits à la retraite. Cette indemnité est équivalente à 1/10^{ième} de mois de salaire par année de service.

Elle tient compte de la réforme des retraites ou Loi Fillon (loi n°2003-775 du 21/08/2003) actualisée des derniers textes (loi n°2010-1330 du 09/11/2010).

L'âge de départ à la retraite est supposé être de 65 ans. L'indemnité est soumise à différentes probabilités, soit :

- Revalorisation du salaire à l'âge de la retraite
- Probabilité de vie lors du départ à la retraite
- Probabilité de présence dans l'association lors du départ en retraite

L’indemnité ainsi obtenue est ensuite valorisée à un taux annuel d’actualisation lissé sur 36 mois à fin septembre de l’année N soit 3.39% pour l’année 2025.

A ce calcul de provision une écriture additionnelle est calculée à compter de la clôture 2025 jusqu’à la clôture 2028 (4 ans)
L’accord de fusion entre la Branche Familles Rurales et Eclat a été signé en août 2024 pour une fusion en septembre 2029. Le calcul de la provision retraite entre les 2 branches étant connus, la décision de gestion prise est d’étaler le rattrapage sur 4 ans.

L’écriture additionnelle permet de lisser le rattrapage de l’écart pour être à niveau début 2029, année de la fusion. Chaque année l’écart entre le calcul de provision retraite Familles rurales et Eclat sera calculé et chaque année sur 4 ans 25% de plus seront provisionnés
2025 : 25%
2026 : 50%
2027 : 75%
2028 : 100%
Si des modalités de calcul étaient portées à la connaissance de Familles rurales dans les 4 ans, le calcul du rattrapage serait ajusté à la clôture concernée et les années suivantes.

3. NOTES SUR LE BILAN

DETAIL DES COMPTES DE L'ACTIF

3.1 Tableau de variation de la valeur brute de l'actif immobilisé

Elle se retrace comme suit :

Immobilisations	Valeur brute des immobilisations à fin 2024	Acquisitions de l'exercice	Cessions ou mises au rebut ou virement de poste à poste	Valeur brute des immobilisations à fin 2025
I- Immobilisations incorporelles				
Cessions brevets, licences	667 369	40 200		707 569
Autres immobilisations incorporelles	36 600			36 600
Immobilisations en cours	18 000			18 000
S/TOTAL	721 969	40 200	0	762 169
II- Immobilisations corporelles				
Terrain				
Construction	2 780 118			2 780 118
Agencements, installations	825 170			825 170
Matériel de transport				
Matériel et mobilier de bureau, informatique	222 337	7 448	7 036	222 748
Immobilisations en cours				
S/TOTAL	3 827 625	7 448	7 036	3 828 037
III- Immobilisations financières				
Titres de participation	457			457
Dépôts				
Rentes				
Autres titres immobilisés	596 315	116 679	102 219	610 776
S/TOTAL	596 773	116 679	102 219	611 233

Les investissements incorporels et corporels s'élèvent à 47 648 euros et correspondent à l'acquisition de matériels informatiques et de développement du site internet.
Les immobilisations financières ont augmenté de 14 460 euros liés :

- Au fonds de Garantie SOGAMA pour les intérêts capitalisés en 2025
- Le contrat de prêt avec reprise octroyé en 2024 à une fédération pour 100 000 euros a été remboursé en 2025. Un nouveau contrat de prêt avec reprise a été accordé en 2025 pour 100 000 euros.

3.2 Tableau de variation des amortissements

Amortissements	Amortissements à fin 2024	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Amortissements à fin 2025
Cessions, brevets, licences	618 691	25 548		644 239
Autres immo corporelles	28 467	8 133		36 600
Construction	1 718 502	30 714		1 749 215
Installations, agencement, aménagement divers	332 018	65 971		397 989
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	135 731	23 589	6 484	152 836
TOTAL	**2 833 408**	**153 955**	**6 484**	**2 980 879**

L'ensemble des dotations aux amortissements est calculé selon le mode linéaire.

3.3 Tableau des dépréciations

Dépréciations	Dépréciations au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Construction				
Installations, agencement, aménagement divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier				
Stocks				
Créances	245 605	128 910	175 450	199 065
Immobilisations financières				
Prêt GIC constructions	0			0
TOTAL	**245 605**	**128 910**	**175 450**	**199 065**

3.4 Usagers et comptes rattachés

Le total brut des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 380 833 euros, montant supérieur à 2024 dont 19 K de facture à établir.

Le montant net des créances s'affiche à 181 768 euros ; chiffre plus élevé que l'an dernier (115 901 euros) s'expliquant en partie du fait d'une moindre provision pour dépréciation en 2025.

LIBELLE	Brut	Provisions	Net
Usagers et comptes rattachés	380 833	199 065	181 768
TOTAL	**380 833**	**199 065**	**181 768**

Toute créance de plus d'un an donne lieu à des échanges avec la fédération concernée pour aboutir à des solutions :

- Un plan de redressement judiciaire est en cours jusqu'en 2026 concernant une fédération pour des créances de 2012 et antérieures.
- Un suivi des fédérations en difficulté financière et la mise en place de calendriers de remboursements compatibles avec la trésorerie.
- Des abandons de créances (principalement lorsque les entités n'existent plus).

Historiquement les fédérations ayant une situation financière jugée préoccupante donnent lieu à la constatation d'une provision au titre de la créance de l'exercice en cours. Sur l'année 2025, la dégradation financière de plusieurs fédérations a conduit à la décision de provisionner la créance 2025 de neuf fédérations.

Le classement par échéance s'établit comme suit :

LIBELLE	Brut	Moins d'1 an	Entre 1 an et 5 ans	Plus de 5 ans
Usagers et comptes rattachés clients	380 833	249 039	104 641	27 153
TOTAL	**380 833**	**249 039**	**104 641**	**27 153**

On note une dégradation des montants dus de moins de 1 an et ceux compris entre 1 et 5 ans par rapport à 2024.

Les créances se répartissent entre :

- 34 fédérations
- 21 associations
- 6 clients extérieurs auxquels se rajoutent 1 client pour lesquels les factures sont à établir

Le nombre de créancier est supérieur à celui de l'an dernier (+12)

- Les créances de moins d'un an restant à recouvrer au 31 décembre correspondent essentiellement à la dernière tranche des cotisations de l'exercice, aux factures de prestation SI, aux dernières factures de formations et à une facturation de frais et de de mise à disposition pour Coop&Form.

Tranche de créance en euros	Cumul des montants dus en 2025	Nb d'entités concernées 2025
<1 000 (fédérations)	3 062	26
entre 1 000 et 4 999 (fédérations)	30 347	12
entre 5 000 et 9 999 (fédérations)	57 015	7
entre 10 000 et 19 999 (fédérations)	76 225	5
plus de 20 000 (fédérations)	159 167	5
Associations et entités hors réseau	35 662	6
Total	**361 478**	**61**

Les factures à établir ne sont pas inclues dans ce tableau

Par rapport à 2024, les 2 tranches augmentant sont entre 5 000 euros et 19 999 euros, les 3 autres tranches diminuent.

3.5 Autres créances

Les autres créances se composent des subventions, des contributions financières à recevoir et d'autres créances.

LIBELLE	Brut	Provisions	Net
Subventions et contributions financières à recevoir	1 406 204		1 406 204
Autres créances	45 902		45 902
TOTAL	**1 452 105**	**-**	**1 452 105**

- Les subventions et contributions financières à recevoir se décomposent comme suit :

LIBELLE	Montant
DJEPVA	450 000
FONJEP	423 039
CCMSA	175 000
Fondation Bruneau	133 000
CNAM / FNDS	80 000
UNIFORMATION	55 108
CNAF	38 475
FNDVA	11 000
ASP AGENCE SERVICE PUBLIC	11 779
RURALMOUV	10 000
MAIRIE ST PIERRE ET MAIRIE MIQUELON	9 000
FIDAL	5 000
CPS SAINT PIERRE ET MIQUELON	2 400
AJEP (SAINT PIERRE ET MIQUELON)	1 500
AGFPN	903
TOTAL	**1 406 204**

Les subventions et contributions financières à recevoir sont trois fois plus élevées que l'an dernier. Cela s'explique par le renouvellement de convention pluri annuelles s'étalant pour les plus longues sur 4 ans. Il reste donc à fin 2025 entre 2 à 3 ans à recevoir (DJEPVA, FONJEP, FNDVA).

A l'opposé des conventions pluri annuelle se sont terminées en 2025 (Aprifel, DGCS, Caisse des dépôts et consignations) et ne donnent plus lieu à des produits à recevoir.

A ce fonctionnement cyclique se rajoute des épiphénomènes :

- L'avenant annuel de la CCMSA, d'ordinaire signé sur l'année en cours a été signée le 23 décembre et les fonds seront reçus en début janvier 2026.
- L'avenant de l'année 2025 CMSA est plus élevé de 50 000 euros intégrant l'accompagnement des agences CCMSA sur la thématique mobilité
- L'information du financement accordé par la CNAM / FNDS sur un projet 2025-2026 est intervenue courant décembre 2025 pour un démarrage au 1er décembre 2025, la convention est en cours de signature. Sur le projet de 80 000 euros, 77 000 seront utilisé en 2026
- Les financements pour les actions sur Saint Pierre et Miquelon sur 2026 sont plus importants que l'an dernier, finançant de la formation BAFA/BAFD et l'accompagnement de 5 associations sur la construction de leur projet associatif.
- Concernant Uniformation, la part restant à recevoir est plus élevée qu'en 2024 du fait de l'attente de de la notification de prise en charge d'une action de formation sur les dernières formations 2025 permettant d'établir la facture et donc d'être payé

- Autres créances

L'essentiel des autres créances est composé de produits d'exploitation 2025 à recevoir (liés à la formation, au remboursement de l'emprunt effort construction, aux aides à l'apprentissage), et d'une indemnité en attente liée à une action en justice. L'échéance de ces autres créances est de moins d'un an.

LIBELLE	Montant
Produits à recevoir 2025	25 155
Débiteurs divers	20 000
Asso nationale	44
Fournisseurs débiteurs	702
TOTAL	**45 902**

3.6 Disponibilités

Les disponibilités se ventilent comme suit au 31 décembre 2025 :

LIBELLES	Montant
Soldes bancaires	714 614
Valeurs mobilières de placement	400 000
Intérêts courus sur CM et VMP	38 844
Caisse	15
TOTAL	**1 153 473**

Comparer à 2024, la trésorerie est plus basse de 400K fin 2025. Plusieurs raisons :
- une subvention de l'année 2025 habituellement en compte n'a pas été reçue à fin décembre (CCMSA).

- L'an dernier des subventions pour l'année suivante (dont les 200 000 euros pour le projet Solidarités Mayotte) avaient été reçues fin décembre ce qui n'a pas été le cas fin 2025

Les soldes bancaires se répartissent comme suit :

LIBELLES	Montant
Crédit Mutuel Livret partenaire	478 756
Crédit Mutuel Livret bleu	79 715
Crédit Mutuel compte courant	110 742
Crédit Agricole compte courant	27 608
Somme des Crédit Mutuel Bafa/d	17 793
Crédit Mutuel Dons LDDS	0
Crédit Mutuel Dons Solidarités Mayotte	0
TOTAL	**714 614**

Le compte dons Solidarité Mayotte a été ouvert fin 2024 suite au cyclone Chido, les dons collectés ont tous été reversés à la fédération de Mayotte pour venir en soutien au tissu associatif local. Le compte sera fermé début 2026.
Dans le cadre des dons de particuliers provenant de leurs Livrets de Développement Durable et Solidaire, un reçu fiscal est établi pour chaque donateur. Les fonds ont été versés sur le compte courant avant la fin de l'exercice 2025.

3.7 Charges constatées d'avance

LIBELLES	Montant
Reversements ou prestations au titre de subventions	53 810
Documentation, honoraires, frais de fonctionnement de la fédération	78 317
TOTAL	**132 127**

Celles-ci s'élèvent à 132 127 et se répartissent pour 2025 en 2 catégories :

La partie reversement ou prestations au titre des subventions concerne essentiellement la fin du projet « Solidarité Mayotte » de la DJEPVA ; l'appel à projet Mobilité de 2026, et l'accompagnement du réseau des agences MSA sur la thématique ruralité sur 2026.

Le dernier poste des charges constatées d'avance concerne des dépenses engagées dans le cadre, d'abonnements et de frais généraux.

3.8 Fonds propres

Les fonds propres se répartissent comme ci-dessous :

LIBELLE	Montant
Autres Fonds propres statutaires sans droit de reprise	1 840 800
Réserves pour projet de l'entité	165 319
Gain l'exercice	76 413
TOTAL	**2 082 532**

Les fonds propres se composent principalement de fonds statutaires sans droit de reprise pour un montant de 1 840 800 euros.

Les réserves pour projet de l'entité se répartissent ainsi :

LIBELLE	Montant
Fonds réserve congrès/rassemblement	104 729
Fonds réserve FSDM	60 589
TOTAL	**165 319**

Les fonds propres augmentent par le bénéfice de l'exercice 2025.

Variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat 2024	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	1 614 705	226 095			1 840 800
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves	235 637	-70 318			165 319
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	155 777	-155 777	76 413		76 413
Situation nette					
Fonds propres consomptibles					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	**2 006 119**	**0**	**76 413**	**0**	**2 082 532**

3.9 Fonds dédiés

Le solde au bilan de la rubrique fonds dédiés correspond, à la clôture de l'exercice, à la partie des ressources versées par les tiers financeurs et qui n'a pas encore été utilisée. La ventilation des fonds dédiés par nature de projet et d'antériorité est détaillée ci-après :

LIBELLE	A l'ouverture 2025	Reports	Utilisations	Transferts	*dt sans mouvement supérieur à 2 ans*	Nouveaux Fonds	A la clôture 2025
Fonds dédiés subventions							
Fonds dédiés 2020 DJEPVA colos apprenantes	**85 791**		85 791		*85 791*		
Fonds dédiés 2024 DGOM Outre mer	**30 000**		30 000				
Fonds dédiés 2025 DJEPVA Solidarités Mayotte						23 676	23 676
Fonds dédiés 2025 Direction sécurité routière						10 000	10 000
Fonds dédiés 2025 CCMSA-mobilité						40 000	40 000
Fonds dédiés subventions en euros	**115 791**	**0**	**115 791**	**0**	**85 791**	**73 676**	**73 676**
Fonds dédiés contributions financières							
Fonds dédiés 2020 Google	170 000	170 000			*170 000*		170 000
Fonds dédiés 2024 Dons Solidarités Mayotte	4 600		4 600				
Fonds dédiés contributions financières en euros	**174 600**	**170 000**	**4 600**	**0**	**170 000**	**0**	**170 000**

Les fonds dédiés du projet Solidarités Mayotte seront utilisés pour les accueils de loisirs du début de l'année 2026. Avec l'accord de la Direction de la Sécurité routière les 10 000 euros de fonds dédiés 2025 seront utilisés dans le cadre de l'appel à projet mobilité du début d'année 2026. Les 40 000 euros de la CCMSA seront utilisés pour l'accompagnement des agences MSA sur la mobilité en 2026.

3.10 Etat des provisions

Provisions	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Total Provisions réglementées	**0**	**0**		**0**
Pour risques subventions	0	15 242		15 242
Pour pensions et obligations	115 814	48 146	17 263	146 697
Pour départ de personnel	0		0	0
Pour charges exceptionnelles	0			0
Total Provisions	**115 814**	**63 388**	**17 263**	**161 939**
Sur comptes clients	245 605	128 910	175 450	199 065
Total Dépréciations	**245 605**	**128 910**	**175 450**	**199 065**
TOTAL GENERAL	**361 419**	**192 298**	**192 713**	**361 004**
dont dotations et reprises - d'exploitation - financières - exceptionnelles	361 419	192 298	192 713	361 004

La provision pour départ à la retraite, à fin décembre 2025, valorisée selon le calcul de la branche Familles rurales donne lieu à une reprise sur provision suite au départ de 2 salariés. La provision complémentaire pour ajustement progressif de la provision au calcul de branche Eclat s'élève à 48 146 euros.

3.11 Emprunts

	Montant à l'ouverture	Remboursement 2025	Montant à la clôture
Emprunt 1	626 510	67 942	558 568
Emprunt 2	291 264	43 309	247 955

LIBELLE	Montant brut	Durée	Terme	Échéance à moins d'1 an	Échéance à plus d'1 an	Échéance à plus de 5 ans
Emprunt 1	1 000 000	15 ans	sept. 2033	68 858	284 841	204 869
Emprunt 2	500 000	12 ans	juin 2031	43 845	180 870	23 241

3.12 Dettes fournisseurs, dettes sociales et fiscales et charges à payer

La synthèse des dettes fournisseurs, dettes sociales et fiscales ainsi que les autres dettes en fin d'exercice, se présente comme suit :

LIBELLE	Montant
Personnel	272 842
Organismes sociaux	184 201
Autres créditeurs	144 464
Fournisseurs	61 318
TVA / Charges fiscales	31 888
TOTAL	**694 713**

Toutes les dettes sont à moins d'un an. Les dettes fiscales et sociales se répartissent ainsi.

Dettes fiscales et sociales	Montant
Dette sociales salariés	272 842
Dettes sociales organismes	184 201
Dette fiscales	31 888
TOTAL	**488 931**

Les dettes vis-à-vis du Personnel se répartissent comme ci-dessous :

LIBELLE	Montant
Provision Congés payés	165 644
Provision Epargne temps	107 199
Provision prime précarité	0
Personnel Charges à payer	0
TOTAL	**272 842**

Les dettes aux organismes sociaux se répartissent comme suit :

LIBELLE	Montant
Urssaf	109 075
Retraite Malakoff Humanis	35 362
Prévoyance Chorum	14 295
Opco formation professionnelle	12 068
Prévoyance Malakoff Humanis	4 065
Agefiph cotisation handicap	4 005
Mutuelle	3 427
Opco Développement paritarisme	694
Urssaf droit d'auteur	685
Prévoyance Groupama	527
TOTAL	**184 201**

Détail des comptes fournisseurs

LIBELLE	Montant
Fournisseurs Collectifs	36 538
Fournisseurs factures non parvenues	24 780
TOTAL	**61 318**

Les dettes fournisseurs correspondent aux remboursements à effectuer en faveur des fédérations, des remboursements à des salariés et le décalage d'exercice pour le paiement de factures.

Les factures non parvenues concernent des factures du mois de décembre non encore reçues dont les honoraires du commissaire aux comptes.

Les dettes vis-à-vis de l'Etat sont détaillées ci-après :

LIBELLE	Montant
Prélèvements à la source (IR)	13 982
Taxe sur salaires	8 932
IS Epargne long terme	7 490
Impôts sur les sociétés	1 483
Etat Charges à payer	
TOTAL	**31 888**

Les dettes vis-à-vis des autres créditeurs se ventilent comme suit :

LIBELLE	Montant
Reversement	126 351
Créditeurs Divers	18 113
TOTAL	**144 464**

Les reversements restant à réaliser se répartissent comme suit :

LIBELLE	Montant
Reversements liés à des subventions et contributions financières	
Aides conso dotation réseau	77 000
Reversement Mayotte	23 676
Reversements zones blanches	15 000
Reversement sécurité routière	10 000
Reversement Observatoire conso	675
TOTAL	**126 351**

3.13 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance, comptabilisés en fin d'exercice, s'élèvent à 1 194 713 euros contre 531 872 euros fin 2024. Ils correspondent principalement à des subventions et contributions financières de 2026 constatées d'avance en 2025 et dans une moindre mesure à des produits constatés d'avance relevant de l'exploitation de l'association.

L'augmentation par rapport à 2024 s'explique principalement sur la partie « subventions » :

- Plusieurs conventions pluri annuelles d'objectifs ont été renouvelées en 2025 (DJEPVA, FONJEP, FNDVA) pour une période de 3 ou 4 ans.
- Les conventions avec plusieurs entités de Saint Pierre et Miquelon ont été signées en fin d'année 2025 pour début 2026.
- Une subvention européenne ERASMUS+ passant par l'Agence de Service Public s'étale jusqu'en 2027.
- Enfin une subvention de la CNAM dans le cadre d'un Projet du Fonds National de la Démocratie Sanitaire à recevoir commence au 1er décembre 2025 pour s'achever fin 2026

Concernant les contributions financières, à celles identique à 2024 s'ajoutent un financement de la MACIF sur la mobilité et plusieurs entités finançant de la formation sur l'Ile de Saint Pierre et Miquelon.

Subventions constatées d'avance	**Montant**
PCA 2025 DJEPVA CPO 2025-2028 PART 2026 2027 2028	450 000
PCA 2025 FONJEP CPO 2025-2028 PART 2026 2027 2028	408 348
PCA 2025 CNAM-FNDS 2025 2026 A RECEVOIR	77 000
PCA 2025 ASP ERASMUS 2026-2027	29 000
PCA 2025 DCSTEP ST PIERRE ET MIQUELON 2026	12 210
PCA 2025 FDVA CPO 2025/2027 PART 2026 et 2027	12 000
PCA 2025 DCSTEP ST PIERRE ET MIQUELON 2025/2026	8 750
PCA 2025 MAIRIE ST PIERRE 2026	7 500
PCA 2025 MAIRIE MIQUELON 2026	1 500
sous total	**1 006 308**
Produits constatés d'avance	
PCA 2025 FONDATION BRUNEAU CONV 2026	133 000
PCA 2025 MACIF PART 2026	35 000
PCA 2025 ALMERIA SAGE COMPTA	9 431
PCA 2025 ALMERIA SAGE PAIE	3 678
PCA 2025 ALMERIA SAGE ACS	3 396
PCA 2025 CPS ST PIERRE ET MIQUELON SUBV 2026	2 400
PCA 2025 AJEP 2026	1 500
sous total	**188 405**
TOTAL	**1 194 713**

4. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1 Ressources et résultat d'exploitation

Les produits d'exploitation enregistrent une hausse de 6% entre 2024 et 2025 et s'affichent à 4,6 millions d'euros. Les produits se répartissent principalement entre les cotisations, les subventions/contributions financières et les autres produits. Tous les postes sont en augmentation.

LIBELLE	2025	2024
Cotisations	1 343 142	1 285 403
Subventions /contributions financières, fonds dédiés	2 434 331	2 317 287
Autres	781 873	687 774
Total produits d'exploitation	**4 559 345**	**4 290 465**

L'augmentation de la cotisation 2025 s'explique de plusieurs facteurs, la facturation d'associations d'une fédération en liquidation fin 2024 qui n'avaient pas été facturée en 2024
La poursuite de l'augmentation du nombre de familles adhérents pour la seconde année consécutive même si la progression est en net fléchissement
La poursuite de la remontée des données financières di réseau permettant une prise en compte plus juste de ce critère.

Les subventions publiques ont augmenté avec la réception de conventions pluri annuelles « socles » pour un montant supérieur à la précédente CPO, à des subventions ponctuelles pour financer des actions Jeunesse et la subvention liée au projet Solidarité Mayotte.
Les contributions financières sont plutôt en repli avec moins de conventions obtenues
Les autres produits comprennent des ventes de documentation, des ventes de prestations, de formation ou Système d'Information et une importante reprise de provision sur créances.

4.2 Charges et résultat d'exploitation

Les différents postes de charges ont évolué comme suit :

LIBELLE	2025	2024
Charges de personnel dt taxes	2 213 384	1 972 470
Achats et charges externes	1 174 221	1 105 719
Autres	624 096	554 286
Reversements	494 201	520 122
Total charges d'exploitation	**4 505 902**	**4 152 597**

Les charges progressent de 9%, hormis les reversements, les principaux postes de charges sont en augmentation

L'augmentation de la masse salaire s'explique par :
- L'augmentation du point et de l'ancienneté
- Du renforcement de l'équipe national sur 4 postes
- Sur des coûts de départ de 2 salariés
- Moins d'arrêt maladie et absence qu'en 2024

Les évolutions des différents postes inclus dans les rubriques Achats et charges externes ont des variations très hétérogènes. Certains postes de charges reculent du fait de report ou annulation d'actions, d'autres postes augmentent du fait d'engagement de charges propre à l'exercice ou par l'augmentation de charge pour l'organisation d'action reconduite.

L'augmentation des autres charges s'explique par des provisions et des fonds dédiés plus élevés.
Les reversements ont diminué avec moins de conventions donnant lieu à des reversements et le non reversement de la contribution de RuralMouv pour permettre la structuration de la fédération nationale sur la question de la mobilité.

Ces différents éléments permettent d'afficher un résultat d'exploitation bénéficiaire de 53 444 euros.

Le résultat financier est excédentaire à 26 190 euros du fait de produits financiers rémunérateurs sur les 2 comptes à terme ainsi que sur le fonds de garantie SOGAMA.

Suite à l'application de la réforme comptable appliquée dès 2024, les comptes ne font plus apparaître de résultat exceptionnel. Les écritures sont dans le résultat d'exploitation

4.3 Ressources dédiées à un projet défini, non totalement utilisées et transférées à un autre projet

Sur 2025, la subvention de la Direction de la Sécurité Routière n'a pu être réalisée en totalité et se trouve reportée sur 2026 à hauteur de 10 000 euros pour participer au financement de l'appel à projet mobilité de début 2026.
Le financement de 200 000 euros de la DJEPVA pour le projet de soutien à l'Ile de Mayotte après le passage dévastateur du cyclone CHIDO en décembre 2024 n'a pas été complètement utilisé. Le reliquat sera dépensé sur les ACM de début 2026 pour un montant de 23 676 euros
Le projet d'accompagnement des agence MSA du territoire sur la mobilité ayant été signé très tardivement, l'essentiel de l'accompagnement se fera sur 2026 d'où un report de 40 000 euros sur 2026.

Aucune ressource dédiée à un projet et non utilisée n'a été transférée sur un autre projet.

4.4 Impôt sur les sociétés

L'impôt baisse en corrélation avec la baisse des produits financiers SOGAMA

4.5 Informations relatives aux contributions volontaires en nature

- Bénévolat

3 niveaux de bénévolat sont retenus.

- Les « *Experts* » sont constitués des membres du Bureau national et des 3 administrateurs impliqués dans le travail quotidien d'accompagnement du réseau et lors de l'AG.
- Les « *Qualifiés* » correspondent aux administrateurs nationaux, hors membres du bureau, lors de leur participation aux Conseils d'administration et Assemblées générales.
- Les « *Autres bénévoles* » sont constitués des bénévoles qui assistent aux réunions autres que les réunions institutionnelles.

La comptabilisation du bénévolat s'appuie sur plusieurs sources :

- D'une part sur les données collectées dans l'application gérant les inscriptions aux réunions, développée en interne, identifiant le statut des personnes lorsqu'elles s'inscrivent. Le menu déroulant propose de sélectionner : bénévole, administrateurs nationaux, salariés. Les deux premières catégories ont été retenues. Cette même application donne pour chaque réunion les heures de début et de fin de réunion et sa durée.
- D'autre part, sur l'estimation du temps consacré par le Bureau à la préparation des réunions institutionnelles (CA et bureaux), le temps passé par les administrateurs avant les conseils d'administration et le temps passé par quelques administrateurs plus impliqués dans le suivi de dossiers de fond.
- Des informations complémentaires non saisies dans l'application mais suivies dans des fichiers excel sur : les participations des outre-mer, la mobilisation autour de la réforme des statuts, des orientations, de la pérennité économique, la mobilisation de bénévoles sur les dossiers

défenses des consommateurs, la participation et le temps de déplacement des administrateurs nationaux aux Assemblées générales des fédérations départementales et régionales

La quantification du bénévolat

- Sur la base de l'application gérant les inscriptions, une sélection des personnes inscrites avec le statut bénévole et/ou administrateur national a été réalisée. Chaque personne s'est vue dotée d'une durée de bénévolat égale à la durée de la réunion minorée d'une heure pour le déjeuner pour les réunions à la journée.
- Le temps de préparation aux bureaux et conseil d'administration a été estimé par le bureau. Ce temps intègre tant la lecture et l'analyse des documents préparatoires adressés en amont de la réunion que la préparation à l'animation de ces réunions.
- On note que la quantité d'heures de bénévolat de la Présidente est comprise dans le décompte mais dans la valorisation de ce temps déduction a été faite de l'indemnisation reçue.

- Une étude reste à engager pour approfondir la question de la compatibilité de l'indemnisation reçue et du comptage du bénévolat de la Présidente.

Les taux retenus sont les suivants :

La référence de base pour la valorisation du temps passé est le SMIC horaire chargé arrondi fin 2024 est identique sur 2025 à 17,82 euros de l'heure

Experts	4,0 fois le SMIC	71,3 euros
Qualifiés	2,5 fois le SMIC	44,6 euros
Autres bénévoles	1,5 fois le SMIC	26,7 euros

La valorisation du bénévolat donne par catégorie le résultat suivant :

LIBELLE	**Nb Heures de bénévolat**	**Montant**
Expert	3 162	213 451
Qualifié	2 650	118 196
Non qualifié	3 069	81 929
Total général	**8 881**	**413 576**

*Les heures de la Présidente sont intégrées mais la valorisation est minorée de l'indemnité

Le tableau ci-dessous permet de constater la forte augmentation de la valorisation du bénévolat entre les deux exercices. Plusieurs raisons :

- Quatre mois de mission (incluant temps sur place, préparation et suite) sur le projet Solidarité Mayotte par une bénévole ancienne salariée de la fédération nationale pour aider la fédération de Mayotte à mettre en place des formules d'accueils pour les enfants suite au passage du cyclone Chido fin 2024
- Une meilleure valorisation de l'implication de bénévole sur le volet Défense du consommateur
- Une activité soutenue des commissions réformes des statuts, écriture des orientations, pérennité économique, défense du consommateur

LIBELLE	**2025**	**2024**
Expert	213 451	142 633
Qualifié	118 196	49 302
Non qualifié	81 929	66 968
Total général	**413 576**	**258 903**

- Les dons en nature

Sur l'exercice 2025, aucun don en nature n'est à valoriser

5. AUTRES INFORMATIONS

5.1 Effectif au 31 décembre 2025

A fin décembre 2025, le personnel salarié de la fédération nationale Familles Rurales compte 25 personnes ETP, réparties ainsi :

- 21 ETP cadres
- 4 ETP employés

5.2 Engagements hors bilan donnés

Depuis 2009, la fédération nationale participe à hauteur de 319 950 € à la constitution d'un fonds national de garantie de 500 000 €, permettant le cautionnement des prêts sollicités par les fédérations et associations du réseau. La part de la fédération nationale s'élève à 419 950 €. La gestion de ce fonds national de garantie Familles Rurales est assurée par SOGAMA-Crédit Associatif.

L'encours total de garantie accordé par SCA s'élève à 403 076 €.

Conformément à la délibération de l'Assemblée générale du 18 novembre 2017, les travaux de mise aux normes et de rénovation du 7, Cité d'Antin à Paris ont été engagés en 2018 et finalisés début 2020. Deux emprunts ont été contractés auprès de l'établissement bancaire du Crédit Agricole et sont garantis par l'inscription d'hypothèques conventionnelles de rang 1 pour un montant total de 1 500 000 euros. L'emprunt n°1 de 1 000 000 euros a été contracté sur 15 ans et se terminera en septembre 2033. Le second emprunt de 500 000 euros est sur 12 ans et arrivera à échéance en juin 2031.

5.3 Engagements hors bilan reçus

L'exercice 2025 ne constate aucun engagement hors bilan reçu.
La convention avec la CCMSA est pluriannuelle sur les années 2021-2025 mais la rédaction de la convention ne permet pas de passer des PCA. Un avenant annuel indique le montant de la subvention à enregistrer.

5.4 Rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature

Il est précisé que les membres du conseil d'administration ne sont pas rémunérés par l'association. Seule la Présidente bénéficie d'une indemnisation qui fait l'objet d'une convention réglementée.

5.5 Honoraires des commissaires aux comptes

Conformément au décret n°2008-1487 du 30 décembre 2008, il est précisé que le montant des honoraires du commissaire aux comptes relatifs au contrôle légal des comptes de l'exercice 2025 ressort à 18 564 € TTC.

FAMILLES RURALES

AGIR ENSEMBLE A CHAQUE ETAPE DE LA VIE

Notre association est membre du Mouvement Familles Rurales. Elle est agréée et habilitée pour son action dans de nombreux domaines : famille, consommation, éducation et jeunesse, loisirs, tourisme, vie associative, santé, formation.

La fédération nationale Familles Rurales est une association reconnue d'utilité publique qui agit en faveur des familles sur tout le territoire, en milieu rural et périurbain.

Avec 129 000 familles adhérentes, 1 656 associations locales, 73 fédérations départementales et régionales, 25 000 bénévoles et 13 000 salariés, c'est le premier Mouvement familial associatif de France, mais aussi un acteur incontournable de l'économie sociale et solidaire et de l'éducation populaire.

Pluraliste, indépendant et laïc, il porte un projet humaniste et social fondé sur la famille, les territoires et la vie associative.